

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 19 novembre 2012 à la Maison du Parc

(suite à la réunion du 12 novembre 2012 qui n'a pu se tenir, faute de quorum)¹

Étaient présents :

Avec voix délibérative

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Ainsi que :

Mme LE LAGADEC – M. MARGAT.

Absents excusés

Mme PECRESSE (Conseillère Régionale d'Ile-de-France)
M. PLANCHENAU (Conseiller Général des Yvelines)

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. PLANCHENAU à M. POUPART

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Bureau syndical du 12 novembre 2012, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date, y compris ceux ajoutés en questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 octobre 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Création de tarifs

Le Parc dispose de petits pots de miel de 125 grammes. Ces pots ne sont pour le moment pas proposés à la vente, mais réservés aux événementiels. Suite à des demandes d'organismes ou de particuliers souhaitant en acheter pour les offrir, le Bureau syndical, à l'unanimité, fixe à 1 € le prix de vente de ces pots de miel de 125 grammes.

3. Enveloppes-programmes :

Quatre dossiers de subvention sont proposés au vote du Bureau syndical.

Restauration du patrimoine bâti remarquable :

¹ La liste des membres présents à la réunion du 12 novembre 2012 est indiquée en fin de compte-rendu.

- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : Dossier 148 : Restauration du « Refuge de nuit », à Mareil-le-Guyon. Participation du Parc : 8.400 €.

Madame Roquelle indique que ce dossier n'a pu être examiné par la Commission Patrimoine-Culture et sera proposé ultérieurement en Bureau.

Biodiversité, faune/flore, milieux naturels et paysages :

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 187 : Pension hivernale du troupeau de bovins du Parc (PNR).

Ce projet fait l'objet d'échanges nombreux. Des membres du Bureau font part de leur étonnement que la question de la mise en pension soit étudiée. Les animaux ont toujours été présentés comme rustiques et pouvant supporter de ne pas être rentrés pour l'hiver. La question du surpâturage des prairies patrimoniales se pose cependant, de même que celle de la sécurité du personnel du Parc menacés par un risque d'ensauvagement du troupeau lié à de faibles manipulations. La contrainte est réelle également pour l'équipe technique du Parc dont le technicien travaux et maintenance qui n'est pas écologue de formation.

Les élus du Parc insistent pour une mise en concurrence largement médiatisée afin que tous les éleveurs des environs dont la Bergerie Nationale puissent participer à la consultation.

Le président suggère une approbation de principe tout en demandant à l'équipe technique du Parc de bien étudier toutes les solutions envisageables et de venir en rendre compte au bureau dans les prochaines semaines. La commission Agriculture/Forêt sera également consultée.

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 188 : Restauration écologique et paysagère de la mare du château des Grands Ambésys (Commune du Mesnil-Saint-Denis).

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 189 : Protection de la Mare du Mandard par la déconnexion des eaux de ruissellement routières de la RD 13(Commune du Mesnil-Saint-Denis).

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

4. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie ».

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 24 octobre 2012, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

«AUTO RACING SERVICE » (M. COLOMBELLE) Mécanique au Mesnil St Denis

Fourgon floqué, pont élévateur, matériel = 19 135 € HT

Subvention demandée : 5740.50 €

2 870,25 € provenant du fonds FISAC et 2 870,25 € provenant du fonds PNR P715 (Yvelines)

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE SOUS RESERVE D'AVIS DE LA DIRECCTE POUR LA PARTIE FISAC

«LE FOURNIL DE BEL AIR » Boulangerie& pâtisserie M Tamburro à Fontenay les Briis

Aménagement et matériel de production = 135 049 € HT

Subvention demandée : 11 250 €

11 250 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

«TEINTURERIE PAGES » M PAGES à Gif-sur-Yvette

Devanture, aménagement et matériel de production et informatique = 39 215 € HT

Subvention demandée : 5 882, 25 €

5 882, 25 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

«RESTAURANT L'ARDOISE » restaurant Mme LAGEYRE à Dampierre

Rénovation du local et matériel de production = 37 767,59 € HT

Subvention demandée : 5 665,13 €

5 665, 13 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

« Auberge la Forêt » multiservice (Bar / restaurant / épicerie/ tabac/ presse) à Poigny-la-forêt

Rénovation du local et aménagement de la terrasse, mise aux normes HACCP = 57 286,93 € HT

Subvention demandée : 8 593,03€

8 593,03 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité. Les membres du Bureau soulignent que le Parc contribue seul pour le moment au versement des aides faute d'une reconduction rapidement programmée d'une seconde tranche du FISAC Yvelines.

5. Convention-cadre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne.

Dans le cadre de ses missions de développement économique et social et d'aménagement du territoire, le Parc, à travers sa Charte, s'est fixé pour objectif de soutenir le commerce et l'artisanat afin de maintenir le dynamisme commercial de son territoire. La CMA des Yvelines est associée à la mise en œuvre de ces divers objectifs depuis 1999 et s'est engagé à poursuivre, en lien direct avec le Parc, ses missions de conseil et d'appui aux différents projets artisanaux sur le territoire.

Afin de permettre aux porteurs de projets de l'Essonne de bénéficier du même accompagnement que celui proposé par le Parc et la CMA-Y, un partenariat avec la CMA de l'Essonne est donc proposé à l'approbation du Bureau syndical.

Ce partenariat est décliné en cinq grands axes :

1. Aide à l'implantation et au maintien de l'activité
2. Participer au développement durable du territoire
3. Promotion collective des Métiers d'Art
4. Appui au territoire
5. Communication à destination des professionnels

Le Bureau syndical valide cette convention à l'unanimité.

6. Contrat de cession d'un spectacle avec Isabelle Olivier.

En 2011-2012, la harpiste Isabelle Olivier a expérimenté sur le territoire du Parc des improvisations musicales publiques en plein air, créées à partir des ambiances sonores entendues, dans différents lieux, au gré des 4 saisons et à différents horaires (au lever et coucher du soleil... et de la nature ; à midi, au zénith à l'orée du bois, au pied d'un lavoir et d'un cours d'eau ; à la nuit tombée en pleine forêt à l'occasion du brame du cerf ; en pleine journée, sous la pluie en cœur de bourg). Le but : révéler, amplifier, souligner un paysage sonore quotidien et familial.

Inspirée par cette expérience des *Quatre saisons du paysage* Isabelle Olivier a décidé de créer un opéra avec pour point de départ la nature, évoquée par ailleurs dans un roman initiatique, le Baron

perché d'Italo Calvino qui lui sert de référence. C'est un projet de 3 ans qu'elle débute cette année à Chicago.

Lors de la séance du 16 avril 2012, le Bureau syndical du Parc a approuvé le versement d'une subvention de 3.400,00 € à Isabelle Olivier pour ce projet (via la Compagnie Métamorphose).

Il est à présent proposé au Bureau de valider la convention correspondante, pour le spectacle du Trio Isabelle Olivier, Marc Buronfosse, Fabrice Moreau, *"The Baron in the Trees"*, programmé le 26 mai 2013 à l'occasion de la Fête de la Nature.

Le Bureau syndical valide cette convention à l'unanimité. Françoise GOSSARE insiste sur la qualité du travail d'Isabelle OLIVIER saluée également à Chicago pour l'originalité de ses créations.

7. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire »

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » qui s'est tenue le 24 octobre 2012, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

Ecole André GIDE – Magny-les-Hameaux

Projet : Installation et animation autour du lombri-composteur

2 classes concernées : CP/CM2 et CP

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 300€

Ecole de Clairbois – Rambouillet

Projet : Forêt et biodiversité au fil des saisons, animations nature au Centre d'initiation Nature

2 classes concernées : la CLIS et CE1

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 500€

Club des jeunes de Forges-les-Bains

Projet : Découverte du monde maraîcher, participation aux travaux et visite d'exploitations agricoles

Public concerné : une dizaine de jeunes d'environ 12 ans

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 348,80€

Ecole de La Celle les Bordes

Projet : L'alimentation : du blé au pain bio de la cantine

1 classe concernée : CE2 CM1 CM2

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 150€

Ecole de Saint Jean de Beauregard

Projet : Création et aménagement d'un jardin dans l'école

1 classe unique : CP au CM2

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 476€, sous réserve de présentation des devis.

Ecole de l'Orangerie, Bonnelles

Projet : Création d'hôtels à insectes et d'une prairie sauvage, dans la continuité d'un travail sur la haie et le potager.

Classes concernées : toute l'école

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 300€, sous réserve de présentation des devis.

Ecole des Platanes, le Perray-en-Yvelines

Projet : Mon quartier, ma ville : le patrimoine bâti

Classes concernées : cycle 2 – 2 CP et 2 CE1

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 350€, sous réserve de présentation des devis.

Ecole des Platanes, le Perray-en-Yvelines

Projet : Mon quartier, ma ville : le patrimoine bâti

Classes concernées : cycle 3 – 2 CE2, 2 CM1 et 2CM2

Montant de l'aide demandée auprès du Parc : 350€, sous réserve de présentation des devis.

Madame AUBERT précise par ailleurs que pas moins de 75 interventions dans des classes sont prévues cette année.

Chaque maire reçoit le récapitulatif des actions d'éducation à l'environnement et au territoire développées sur sa commune.

8. Convention avec Ville Verte pour des animations au CIN et modification de tarifs.

La Commission d'examen des offres du 15 octobre 2012 a étudié les résultats de l'appel à projet lancé par le Parc afin de renouveler l'offre pédagogique du Centre d'initiation nature des Hauts-Besnières.

L'offre financière de Ville Verte est de 359,00 € par jour pour une classe de 25 élèves, soit à 14,4 € par enfant/jour. Pour les séjours avec nuitées le tarif est ramené à 13,92 € par enfant/jour. In fine, les tarifs proposés par Ville Verte sont :

Type de séjour	Prix Ville Verte par classe (base de 25 enfants)
2 jours	696 €
3 jours	1.044 €
4 jours	1.393 €
5 jours	1.741 €

La Commission d'examen des offres a validé la proposition de l'association Ville Verte, qui fut la seule à répondre à cet appel à projets. Cette proposition se traduit donc par une convention d'un an non renouvelable qui est soumise à l'approbation du Bureau syndical.

Par conséquent, les tarifs proposés aux écoles évoluent aussi. Il est donc proposé au Bureau syndical de modifier les tarifs appliqués aux écoles.

Les écoles du territoire et des villes-portes du Parc bénéficieraient d'une réduction de 35 % des frais d'hébergement.

Type de séjour	Ecoles du Parc et des villes portes			Ecoles hors Parc		
	Tarif par enfant	Dont une part hébergement et restauration	Dont une part animation	Tarif par enfant	Dont une part hébergement et restauration	Dont une part animation
Formule 2 jours	58 €	30 €	28 €	62 €	34 €	28 €
Formule 3 jours	88 €	46 €	42 €	96 €	54 €	42 €
Formule 4 jours	122 €	66 €	56 €	135 €	79 €	56 €
Formule 5 jours	152 €	82 €	70 €	169 €	99 €	70 €

Exemples :

- Pour une école du territoire du Parc, un séjour de 2 jours pour une classe de 25 enfants coûtera à l'école :

$$(25 \times 28 \text{ €}) + (25 \times 30 \text{ €}) = 1\,450 \text{ €}.$$

- Pour une école extérieure au Parc, un séjour de 2 jours pour une classe de 25 enfants coûtera à l'école :

$(25 \times 28 \text{ €}) + (25 \times 34 \text{ €}) = 1\,550 \text{ €}$.

Le Bureau syndical valide cette convention et ces nouveaux tarifs à l'unanimité. Madame BONZANI fait remarquer que fort heureusement les tarifs proposés aux écoles extérieures du Parc reste raisonnables et ne sont pas dissuasifs.

9. Convention de conception / animations pour l'opération « Ma commune dans le Parc ».

La Commission d'examen des offres du 15 octobre 2012 a étudié les résultats de l'appel à projet dans le cadre de l'opération « Ma commune dans le Parc », qu'il souhaite lancer pour l'année scolaire 2012-2013.

La Commission d'examen des offres a validé la proposition de Sylvaine Bataille, Guide de Parc, et d'Aurélié Erlich, Guide conférencière, au tarif de 340 € par jour. Cette proposition se traduit par une convention qui est soumise à l'approbation du Bureau syndical.

Le Bureau syndical valide cette convention à l'unanimité.

10. Convention annuelle de partenariat avec l'ALECSQY.

Cette convention a pour objet le renouvellement du partenariat établi depuis 2008 entre le Parc et l'ALECSQY. Les principaux axes de cette coopération sont le conseil en énergie partagé, l'accompagnement apporté par l'ALEC au Parc pour la mise en place d'une filière bois-énergie, la participation du Parc au forum éco-habitat. Par ailleurs, l'ALEC participe au pôle Eco-Construction, au Club des délégués, aux Commissions thématiques, au Plan Climat Energie Territoire, aux Éco-défis et aux Eco trophées.

La participation du Parc à l'ensemble de ces actions s'élèverait à 25.241 € TTC, détaillé comme suit :

- Participation aux conseils en énergie partagée, pour le montant maximal de 15.941 €.
- Participation au forum éco-habitat, pour le montant maximal de 2.450 €.
- Participation au développement de la filière bois-énergie pour le montant maximal de 3.850 € (conseil dispensé à la commune de Saint-Rémy).
- Adhésion du Parc à l'Espace Info Energie, pour un montant de 3 000 €.

Le Bureau syndical valide cette convention à l'unanimité.

Questions diverses :

- Courrier de réponse de Mme Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, à la demande de rencontre du Parc naturel régional. Monsieur VANDEWALLE sollicite le soutien de Madame BONZANI afin que des représentants du Parc naturel puissent être reçus par le cabinet de Madame DUFLOT.
- Article sur le Parc naturel régional en 4^e de couverture du magazine de la Région Ile-de-France.
- Numéro de l'Express dédié à la Vallée de Chevreuse.

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOUCHET	Vice-Président de la Communauté de Communes des Etangs
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours

Ainsi que :

Mme AUBERT, M. DE WINTER, M. FIDELLE, Mme GIOBELLINA, M. GUEGUEN, Mme MEURGER, M. MONTEGUT, M. BENTEGEAT.

Pour le PNR : M. HARDY – Mme HOUGUET – Mme LE LAGADEC – Mme MANOUVRIER – M. MARGAT – Mme MAUSSION – Mme MONTET – M. PAQUIER – M. POUZERGUES – M. SANCH.

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. BOURNAT à M. POUPART
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. SAUTIERE à Mme GOSSARE

Absents excusés :

M. BOURNAT (Maire de Gif-sur-Yvette)
M. DELOROZOY
M. FISCHER (Conseiller Régional d'Ile-de-France)
Mme FUKS (Maire de Poigny-la-forêt)
Mme PECRESSE (Conseillère Régionale d'Ile-de-France)
M. PLANCHENAU (Conseiller Général des Yvelines)
M. SAUTIERE (Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse)